



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 février 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 10 février 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 23 février 2009

**Rapport annuel 2008 de la Commission Communale pour l'
Accessibilité des personnes handicapées**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN -

Secrétaire de séance : M. Frédéric GIRAUD -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Chantal BARRE
Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD -

Excusés :

Conseillers :

Mme Françoise BILLY - Mme Nathalie BEGUIER -

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 février 2009

DELIBERATION D20090076

**RISQUES MAJEURS ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Rapport annuel 2008 de la Commission Communale pour l'
Accessibilité des personnes handicapées**

Monsieur Christophe POIRIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Nous avons constitué la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) prévue à l'article L.2143-3 du CGCT et créé par l'article 46 de la loi n° 2005 102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Cette commission, présidée par Madame le Maire comprend des représentants de la CAN et du Conseil Général, ainsi que des associations concernées par la problématique du handicap et des associations représentant les usagers.

Cette commission s'est réunie trois fois en 2008 (le 19 juin, le 6 novembre et le 27 novembre 2008). Elle assure notamment le pilotage de la mise en place d'un schéma directeur d'accessibilité. La confection de ce schéma a été confiée, dans le cadre d'un marché public, au groupement Accesmétrie/STC/CECIAA, bureaux d'études spécialisés dans les diagnostics d'accessibilité des établissements recevant du public et des espaces publics. Les éléments de ce schéma directeur ont été présentés et validés par la CCAPH le 27 novembre dernier.

Vous trouverez ci-joint le rapport annuel d'activité de cette commission, ainsi qu'en annexe les comptes-rendus de chaque séance ainsi que les éléments qui permettront d'établir un schéma directeur de mise en accessibilité des ERP municipaux et des cheminements diagnostiqués.

Conformément aux dispositions de l'article L.2143-3 du CGCT, ce rapport doit être présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis :

- au représentant de l'Etat dans le Département,
- au Président du Conseil Général,
- au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées,
- à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Prendre acte de la présentation du rapport annuel 2008 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport.

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Christophe POIRIER